



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)



Cadre de référence Occitanie

Information

2024



Guid'Asso
Occitanie



Guid'Asso
Information

LE RÉSEAU GUID'ASSO

Les structures autorisées à utiliser la marque collective « Guid'Asso – Information » sont regroupées au sein d'un réseau régional et départemental, animé :

- au niveau régional par la DRAJES aux côtés du Mouvement Associatif Occitanie, co-animateurs régionaux,
- au niveau départemental par le SDJES et la co-animation départementale associative.

La vocation première de ce réseau est d'être un **lieu d'échange et de partage** des connaissances et des pratiques.

À ce titre, il favorise la **réflexion collective** (notamment autour de thématiques choisies conjointement), le **développement des compétences** et la **mise en commun d'outils** (existants ou à créer).

Les structures autorisées à utiliser la marque collective « Guid'Asso – Information » sont actrices à part entière de la dynamique du réseau.

RÔLE ET MISSIONS DES « GUID'ASSO – INFORMATION »

« Guid'Asso – Information » est un service **accessible gratuitement** et proposé par une structure actrice de la vie associative, ancrée dans son environnement local. L'adhésion à la structure utilisant la marque collective « Guid'Asso » ne doit pas être une condition préalable à l'accès à ce service (ce qui n'exclut pas une adhésion volontaire ultérieure).

Chaque structure « Guid'Asso – Information » s'adresse à **l'ensemble des associations** du territoire, tous secteurs confondus, qui pourraient en avoir besoin. Les **petites et moyennes associations** sont visées en priorité (notamment celles qui n'appartiennent pas à une organisation collective, fédérale ou autre, et ne bénéficient donc pas des ressources documentaires, logistiques et humaines susceptibles de les soutenir dans la réalisation de leurs projets).

La mission commune à l'ensemble des structures « Guid'Asso – Information » présente un caractère obligatoire, à savoir :

L'accueil

- Organiser une permanence physique, téléphonique et numérique adaptée aux publics ;
- Personnaliser et individualiser l'accueil (personne(s) référente(s), relevé des coordonnées du demandeur) ;
- Recevoir, écouter, en veillant aux conditions d'accès et de respect de la confidentialité.

L'information

- Apporter une information adaptée à la demande ou au besoin sur les éléments essentiels de la vie associative (loi 1901, fonctionnement d'une association - projet associatif, les statuts, la gouvernance ; création et modification - modalités, interlocuteurs dédiés, dématérialisation ; principales sources de financement d'une association...)
- Mettre à disposition une documentation de base actualisée ;
- Faire connaître les outils existants (sites ressources, guides, fiches techniques) et les modalités d'accès à ceux-ci ;
- Expliciter les principales démarches administratives (création, modification, immatriculation, dissolution) et leurs étapes.

L'orientation

- Connaître les organismes ou les réseaux partenaires extérieurs (associatifs, publics ou privés) du territoire ;
- Orienter le demandeur vers la structure du réseau Guid'Asso adaptée à son besoin ;
- Faciliter la mise en relation (transmission des coordonnées d'une ou des personnes de contact).

PROFIL DE LA STRUCTURE

La structure porteuse de la mission « Guid'Asso – information » peut être une **association**, une **collectivité territoriale**, une **fondation** ou une entreprise solidaire, d'utilité sociale **ou un EPCI...** (cf. l'annexe 1 de l'instruction Guid'Asso du 28 avril 2022).

Elle doit être **ancrée dans son environnement local** et permettre un bon maillage territorial.

La structure doit s'assurer que les conditions à la mise en œuvre de la mission « Guid'Asso – Information » sont réunies : ressources **humaines** et ressources **matérielles**, notamment détaillées ci-après.

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE CONVENTIONNÉE

En tant qu'acteur membre du réseau, chaque structure « Guid'Asso – Information » s'engage à :

- Respecter le contrat d'engagement républicain
- Respecter les valeurs et principes d'actions énoncés dans la charte du réseau Guid'Asso et signée par les parties prenantes ;
- Améliorer la connaissance de la vie associative locale, faciliter le dialogue avec ses représentants mais aussi mettre en lien les acteurs locaux en vue de permettre aux initiatives d'intérêt général d'être connues, valorisées et accompagnées ;
- Respecter les principes de fonctionnement d'un « Guid'Asso – Information » en matière d'accessibilité et de fiabilité de l'information délivrée ;
- Communiquer au délégué départemental à la vie associative et au partenaire associatif départemental (binôme de la co-animation départementale) l'ensemble des missions qu'elle développe et participer à la vie du réseau Guid'Asso dans toutes ses composantes opérationnelles.

Dans le cadre de la mission « Guid'Asso – Information », chaque structure conventionnée s'engage à :

- Répondre aux sollicitations des acteurs de la vie associative **avec un accès gratuit**, et dans un **délai court** ;
- Adopter une **posture adaptée** qui s'appuie notamment sur :
 - une capacité d'écoute, neutre et bienveillante ;
 - une démarche d'éducation populaire (responsabiliser le demandeur, le rendre acteur de son projet, ne pas se substituer à lui dans les démarches à engager) ;
 - le devoir de réserve sur les projets et les situations dont elle a connaissance.

- Mettre en œuvre les **missions de** « Guid’Asso – Information » énoncées dans le présent cadre de référence ;
- **Désigner une personne référente** au sein de la structure chargée de la mission « Guid’Asso – Information » dédiée à la mission, joignable par téléphone et mail et informer sans délai l’Administration et le co-animateur de tout changement ;
- Participer aux **réunions** organisées dans le cadre de la vie du réseau Guid’Asso ;
- Mettre en œuvre un mode de fonctionnement adapté aux caractéristiques des différents publics susceptibles d’être accueillis (jeunes, étrangers, publics peu mobiles, en difficulté d’insertion, etc.) ;
- Organiser un ou des sites d’accueil facilement **accessible et visible** (signalisation externe et interne) clairement identifié par un visuel (transmis dans le cadre de l’autorisation), ouvert a minima **2 demi-journées par semaine** dans son territoire d’intervention.

Un ou des lieux d’accueil ouvert ^{et/ou} sur rendez-vous **au moins 1 jour par semaine** ou **2 demi-journées** par semaine.

En termes de vie du réseau, la structure « Guid’Asso – Information » s’engage à :

- **Participer régulièrement** aux rencontres et aux événements du réseau territorial (2 fois par an a minima) ;
- **Contribuer à la vie du réseau** sous forme de propositions, d’animation, de partage de pratiques, d’outils et d’informations ;
- **Faire connaître les autres acteurs du réseau Guid’Asso** susceptibles de répondre aux besoins repérés, au titre de leur ancrage territorial ^{et/ou} de leur expertise identifiée ;
- Mettre en œuvre leur projet **dans le respect des autres membres du réseau.**

En termes de communication, la structure « Guid’Asso – information » engage à :

- Utiliser le logo de l’État et celui du réseau pour toute communication ayant trait à l’activité du réseau et de la mission ;
- Déclarer (au préalable) auprès du binôme de la co-animation départementale (ou régionale) toute modification relative à son fonctionnement ;
- Faciliter les liens entre les associations du territoire et l’État et inversement et ceci dans une double perspective d’identification des besoins et de mise en œuvre des réponses permettant d’y satisfaire.

ENGAGEMENTS DE L’ÉTAT

Dans le cadre du développement du réseau, l’État à l’échelon régional et dans les départements, en partenariat avec le Mouvement associatif Occitanie et les partenaires associatifs départementaux qui co-animent le réseau Guid’Asso, s’engage à **une reconnaissance du réseau sur l’ensemble du territoire régional** (recherche d’un maillage territorial), à savoir :

- Identifier et développer des acteurs du réseau Guid’Asso ;
- Leur fournir les éléments de communication adossés à la marque collective (logo, visuels) ;
- Articuler les modalités d’intervention entre les différentes missions portées au sein du réseau Guid’Asso sur le territoire d’intervention ;
- Faire connaître l’activité du réseau Guid’Asso et de ses membres auprès de l’ensemble des acteurs associatifs et institutionnels et les services déconcentrés de l’État concernés par la vie associative.

Dans le cadre de l'animation du réseau, l'État à l'échelon régional et dans les départements, en partenariat avec LMAO et les partenaires associatifs départementaux chargés de la co-animation des réseaux d'appui à la vie associative locale, s'engage à :

- Faire vivre la dynamique du réseau Guid'Asso à travers l'organisation de rencontres, la transmission et le partage d'informations et d'outils ;
- Accompagner à la montée en compétence des structures « Guid'Asso – Information » sur les questions de vie associative grâce à des temps d'intégration, de formation initiale et continue adaptés ;
- Faciliter le lien et la mise en réseau entre tous les acteurs ressources de la vie associative ;
- Participer au bilan annuel et à l'évaluation triennale de sa mission et du réseau.

Dans le cadre du soutien aux structures Guid'Asso, l'État peut éventuellement apporter une contribution financière à la structure conventionnée « Guid'Asso – information ».

SUIVI - ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation portent à la fois sur l'activité de la structure « Guid'Asso – Information » et celle du réseau par rapport à l'évolution des besoins du public.

Outre l'intérêt de s'assurer que le réseau répond bien aux objectifs recherchés, et d'ajuster, si nécessaire, les modalités de mise en œuvre, la démarche d'évaluation permet de répondre aux attentes suivantes :

- Valoriser le réseau au sein de chaque structure ;
- Valoriser le réseau auprès des partenaires institutionnels et associatifs ;
- Identifier les besoins des associations et porteurs de projet ;
- Identifier les besoins de montée en compétences des référents structure « Guid'Asso – Information » ;
- Inventorier les outils dans l'ensemble du réseau pour les mettre à disposition de tous.

Les modalités et outils d'évaluation du réseau.

Une évaluation est proposée à travers l'outil national consolidé d'évaluation du dispositif (administré et accompagné par la coanimation, depuis l'attribution de la marque et au fil de l'eau, toute l'année). Il est présenté à la signature du présent cadre de référence et fait l'objet de trame collective d'analyse des pratiques du réseau départemental à toutes fins utiles (animation du réseau, montées en compétences, besoins en formation, collaboration entre structures, analyse du territoire...).